

# Travaux de renaturation du marais de Taligny (37)

## RESUME NON TECHNIQUE

---

### I. CONTEXTE ET TRAVAUX DE RENATURATION PREVUS

---

#### I. 1. Contexte de l'opération

Le marais de Taligny est un milieu à fort potentiel, classé Espace Naturel Sensible (ENS) et Réserve Naturelle Régionale (RNR) du fait de sa réelle richesse écologique. Autrefois, le marais constituait un bas-marais alcalin tourbeux. A l'heure actuelle, ces formations sont relictuelles car très endommagées par les travaux d'assèchement du marais.

Les opérations prévues ont pour objectif de permettre une réhumidification des terrains. Il s'agit d'une association de mesures simples comme des restaurations ou créations de mares et d'interventions plus ambitieuses de modification du réseau hydrographique du site pour le réhumidifier.

L'opération présentée ici sur la réserve est portée par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine en assure le suivi scientifique et assiste la Communauté de Communes pour la réalisation des travaux. Une convention tripartite a été signée sur ce point entre la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, le PNR Loire-Anjou-Touraine et la région Centre - Val de Loire. Le Syndicat Des Bassins du Négron et du Saint-Mexme (Vienne aval et affluents) assure la maîtrise d'ouvrage des travaux dans le cadre de la GEMAPI pour la CCCVL.

L'objectif de l'opération de renaturation est **d'augmenter la richesse écologique du site, en lui permettant de retrouver un fonctionnement plus naturel**. Pour cela, différentes actions sont prévues :

- Interventions hydrauliques de retour à un réseau naturel : **restaurer l'alimentation du marais sans aggraver les inondations**. Il s'agit d'intervenir sur les ouvrages en place (seuil, pont canal), sur les cours d'eau et sur les fossés.
- Interventions de **diversification des milieux aquatiques**. Il s'agit d'intervenir principalement sur le réseau de mares.

#### I. 2. Interventions prévues sur le réseau hydrographique en place

##### I. 2. 1. Principes d'action

Augmenter l'hydrométrie du marais passe par la modification du réseau de drainage actuel afin à la fois d'envoyer plus d'eau dans le marais et aussi d'éviter de le drainer. Pour cela Il convient de modifier la répartition des eaux au droit de l'ouvrage de répartition amont afin d'envoyer plus d'eau dans le marais en période courante, modifier le fossé central pour diminuer sa capacité de drainage du marais, sans pour autant aggraver les inondations.

### **I. 2. 2. Intervention sur l'ouvrage de répartition amont**

L'objectif est de restaurer l'inondabilité du marais sans aggraver les inondations.

L'ouvrage de surverse actuel surverse peu ou pas en période de basses eaux (et donc n'alimente pas le marais à ces périodes). Le principe est de le modifier de façon à alimenter le marais de Taligny par les eaux du Négron de manière quasi permanente tout en assurant l'alimentation du moulin de Vrilly. L'aménagement sera réalisé de façon à ce que l'ouvrage assure la continuité écologique (passage des sédiments et de la faune piscicole).

### **I. 2. 3. Intervention sur le pont canal**

L'objectif est de restaurer l'inondabilité du marais sans aggraver les inondations.

L'ouvrage actuel permet de faire transiter le Négron au-dessus du fossé central.

Afin de permettre le retour à un fonctionnement naturel et limiter le drainage, la création d'une confluence est prévue.

### **I. 2. 4. Reprofilage du lit du Négron en aval de la confluence avec le fossé central**

L'objectif est de restaurer l'inondabilité du marais sans aggraver les inondations.

En aval du pont canal (future confluence avec le fossé central), le Négron a été décalé en rive droite jusqu'au Moulin Ciret et ensuite jusqu'au pont de la réserve, son lit est alors perché par rapport au fond de vallée situé à sa gauche.

Afin d'améliorer les conditions d'écoulement, il est proposé de reprofiler le fond du lit du Négron.

### **I. 2. 5. Création d'une surverse latérale du Négron vers le marais en amont du Moulin Ciret**

L'objectif est de restaurer l'inondabilité du marais sans aggraver les inondations.

En aval de la nouvelle confluence entre le Négron et le fossé central, le Négron est décalé sur le côté droit de son lit majeur et perché, et la présence d'un merlon de curage en berge limite les possibilités d'alimentation du marais. Il est donc proposé de créer une surverse en berge gauche du Négron vers le marais.

### **I. 2. 6. Recharge du Quincampoix**

L'objectif est de limiter le drainage du marais sans aggraver les inondations.

Le Quincampoix situé en aval du marais a subi des travaux de rectification et curage, l'abaissement de son lit entraîne le drainage de la nappe alluviale du marais.

Afin de limiter ce drainage, il est proposé de rehausser le fond du ruisseau sur les 450 m aval.

### **I. 2. 7. Comblement du fossé central en aval du pont canal**

L'objectif est de limiter le drainage du marais sans aggraver les inondations.

En aval de l'actuel pont canal, le fossé central se prolonge pour confluer vers le Quincampoix 600 m plus loin. A ce niveau, le fossé draine les eaux de la nappe, ce qui tend à assécher le marais.

Une fois la confluence créée au droit de l'actuel pont canal, les eaux de la partie amont du fossé (y compris les eaux provenant de la zone d'activité de la Pièce des Marais) pourront s'écouler vers le Négron. Il est donc proposé de combler la partie aval du fossé central.

### **I. 2. 8. Intervention sur le petit seuil sur le fossé central**

L'objectif est de rendre franchissable le petit seuil présent sur le fossé central.

Une rampe en enrochements sera réalisée de façon à assurer la continuité écologique (passage des sédiments et de la faune piscicole).

### **I. 2. 9. Restauration morphologique du bief du Négron en amont du moulin de Vrilly.**

Les interventions prévues au droit du pont canal (nouvelle confluence) et du déversoir amont (nouvel ouvrage favorisant l'alimentation du fossé central en étiage) vont entraîner un abaissement du niveau d'eau dans le bief du Négron. Le lit sera donc largement surdimensionné en période estivale, et présentera des faciès de berges raides et peu stables. La faible hauteur d'eau associée à un faible ombrage risque d'entraîner le réchauffement de l'eau pendant les périodes estivales. Il est donc proposé de reprendre localement le lit du bief du Négron, en amont du moulin de Vrilly, de façon à diversifier et resserrer les écoulements en étiage.

## **I. 3. Interventions de diversification des milieux**

### **I. 3. 1. Intervention sur le réseau de mares**

L'objectif est de retrouver les dimensions d'origine des mares en supprimant les vases qui se sont accumulées au cours du temps, et de créer de nouvelles mares.

Les mares naturellement présentes dans un marais ont tendance à s'assécher et se fermer (envahissement par la végétation herbacée puis ligneuse), ce phénomène est d'autant plus ample que le marais tend à s'assécher. Il a donc été proposé dans le plan de gestion de rajeunir les mares existantes et en créer de nouvelles de façon à compléter le réseau en place.

Il est prévu la restauration de 3 mares existantes.

Les mares restaurées auront des caractéristiques géométriques semblables à celles des mares créées. En ce qui concerne la forme, celle de la mare d'origine sera respectée, avec si besoin création de diverticules.

### I. 3. 2. Étrépages

L'étrépage consiste en la suppression de la végétation en place et d'une épaisseur de 10 à 30 cm de l'horizon humifère superficiel.

L'objectif est d'ouvrir le milieu et de revenir à des stades pionniers de sa dynamique.

En effet, l'abaissement du niveau du sol entraîne une augmentation relative de la hauteur de la nappe d'eau et donc une augmentation de l'hydromorphie du sol. De plus, l'ouverture du milieu contribue à la diversification des habitats et des espèces accueillies et la mise à nu du sol permet la réinstallation de stades pionniers de la végétation et l'expression de la banque de graines contenues dans le sol.

L'implantation des étrépages a fait l'objet d'une étude spécifique (demandée par le plan de gestion de la RNR), réalisée dans le cadre d'un stage de niveau master en 2015 : "Étude de la banque de graine de la RNR du Marais de Taligny", L. Barbereau, 2015. Cette étude a permis de définir avec précision les localisations et les profondeurs des étrépages à réaliser (en l'occurrence une profondeur maximum de 35cm) afin d'obtenir une germination optimale des graines d'espèces à forte valeur patrimoniale sur le site (*Cladium mariscus*, *Schoenoplectus tabernaemontanii*, *Samolus valerandi*, *Euphorbia illirica*...).

## II. MESURE DE SURVEILLANCE, D'ENTRETIEN ET DE GESTION

---

Les différentes mesures de surveillance, entretien et gestion ont été définies dans le plan de gestion du site.

### II. 1. Modalités d'entretien du site

Diverses actions d'ouvertures des espaces sont prévues dans le plan de gestion (étrépage, débroussaillage localisé..), il est souhaité de laisser le milieu le plus ouvert possible par la suite, ce qui sera assuré par l'entretien de la végétation. Cet entretien de la végétation du site sera effectué par pâturage extensif du troupeau de bovin, comme cela a déjà lieu actuellement.

Un suivi des milieux est en cours, avec un bilan annuel, permettant d'adapter les mode d'entretien à l'évolution du site. Différents types d'action sont d'ores et déjà prévues :

- Coupe des rejets de peupliers
- Modification des dates, de la durée et/ou de la localisation du pâturage, en fonction de l'évolution phytosociologique du site

### II. 2. Modalités d'entretien spécifique des interventions

Les aménagements proposés sur le réseau hydrographique et le réseau de mares ne nécessitent pas d'entretien particulier, il convient de laisser le milieu évoluer naturellement.

Dans le cadre du suivi effectué sur le marais il sera vérifié le bon fonctionnement du nouveau réseau hydrographique.

- Concernant le suivi hydraulique :

Le réseau de piézomètres et d'échelles mis en place en 2013 pour l'étude de plan de gestion de l'ENS est encore utilisé à ce jour pour un relevé mensuel. En 2018, avant travaux, un suivi plus précis sera effectué avec des sondes automatiques pour dresser un bilan "avant travaux", ce suivi sera poursuivi 2 ans après travaux pour un bilan "post-travaux", ce qui permettra une comparaison des fonctionnements et de la réussite de la restauration accompagné de préconisations d'ajustement si nécessaire.

- Concernant le suivi biologique :

Un suivi de la qualité biologique des eaux du Négron sera effectué sur une station spécialement implantée sur le cours d'eau au droit du projet pour mesurer la qualité (IBGN et IBD) avant travaux et 2 ans après travaux.

- Concernant les suivis naturalistes :

Chaque année une série de suivis est réalisée sur le marais, spécifiquement sur la RNR (flore, orthoptères, oiseaux, odonates, amphibiens, etc...), et ce jusqu'en 2020. Des suivis sont prévus sur le reste de l'ENS (Flore, habitats et faune patrimoniale dont Campagnol amphibie et Agrion de mercure) en 2019 et 2021.